

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY, dûment convoquée et tenue le 3 novembre 2014 à 19h30, à la salle Desjardins situé au 6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Thérèse Francoeur, mairesse
M. Douglas Beard, conseiller siège no 2
M. Simon Lauzière, conseiller siège no 3
M. Christian Girardin, conseiller siège no 4
M. Maxime Proulx, conseiller siège no 5
M. Jean-François De Plaen, conseiller siège no 6

ÉTAIT ABSENT: M. Robert Bélisle, conseiller siège no 1

Tous formant quorum sous la présidence de Madame Thérèse Francoeur, mairesse.

La directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte.

240-11-2014 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

Appuyée par DOUGLAS BEARD

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR, SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 3 novembre 2014 – 19 h 30

19 h 00 consultation publique pour règlement 547-2

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
- 4 COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE
 - 4.1 Carrefour jeunesse-emploi du comté de Richmond : Trio étudiant Desjardins 2015
 - 4.2 Kasquad: validation traverses de routes 2014-2015
 - 4.3 Demande d'emprunt de la caserne d'incendie
 - 4.4 Validation traverses de routes 2014-2015 : Club Alléghanish des Bois-Francis
- 5 ADMINISTRATION ET FINANCES
 - 5.1 Présentation et adoption des comptes et des revenus pour octobre 2014
 - 5.2 Dépôt - Rapport des dépenses autorisées par les fonctionnaires
 - 5.3 Activités de fonctionnement à des fins fiscales pour la période d'octobre 2014
 - 5.4 Dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses du 1er janvier au 31 décembre 2013 et 2014
 - 5.5 Rapport des élus
 - 5.6 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
 - 5.7 Rapport de la mairesse sur la situation financière
 - 5.8 Renouvellement d'entente de service d'entretien du photocopieur Canon IR2200 – Mégaburo
 - 5.9 Services des conseillers juridiques 2015
 - 5.10 Avis de motion pour l'adoption du règlement no 594 relatif à la taxation pour l'année financière 2015
 - 5.11 Demande de carte de crédit pour la directrice générale
 - 5.12 Adhésion à titre de membre de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)
 - 5.13 Fermeture des bureaux pour la période des fêtes
 - 5.14 Offre d'emploi secrétaire-réceptionniste
 - 5.15 Nomination maires suppléants pour l'année 2015
 - 5.16 Formation « Connaître et maîtriser la nouvelle orthographe »

- 6 SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Cablovision – interférence
 - 6.2 Cotisation 2015 – Service d'intervention d'urgence du Centre-du-Québec
- 7 TRAVAUX PUBLICS/TRANSPORT**
 - 7.1 Ponceau Chemin des Domaines – planification
- 8 HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 8.1 Renouvellement d'entente pour le service de la fourrière animale
- 9 AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 9.1 Adoption du second projet du règlement no 547-2 modifiant le règlement de zonage no 547, zone ID-5
 - 9.2 Demande à la Commission de révision permanente des programmes du gouvernement du Québec – redonner aux municipalités le contrôle du zonage agricole
- 10 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
 - 10.1 Noël des enfants
 - 10.2 Coordination des fêtes – année 2015
 - 10.3 Démission – responsable de la biblio
 - 10.4 Ajout d'une porte magnétique aux toilettes publiques (avant la fermeture des murs)
- 11 SUJETS DIVERS**
- 12 PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13 LEVÉE DE LA SÉANCE**

QUE soit remis le point 7.1.

QUE soit ajouté le point 8.2 « Avis de motion pour l'adoption d'un règlement concernant la vidange des installations de fosses septiques par mesurage ».

Adoptée

241-11-2014 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Sur proposition de CHRISTIAN GIRARDIN
Appuyée par JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2014.

Adoptée.

4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

La directrice générale / secrétaire-trésorière présente la correspondance du mois. Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers.

242-11-2014 4.1 CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DU COMTÉ DE RICHMOND : TRIO ÉTUDIANT DESJARDINS 2015

CONSIDÉRANT QUE les organismes Carrefour Jeunesse-emploi fonctionnent par comté;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey fait partie du comté de Richmond;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de CHRISTIAN GIRARDIN
Appuyée par JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De verser une contribution financière au montant de 500 \$ pour l'édition 2015 du Trio-étudiant Desjardins pour l'emploi offert par Carrefour Jeunesse-Emploi de Richmond.

Adoptée.

243-11-2014 4.2 KASQUAD : VALIDATION TRAVERSES DE ROUTES 2014-2015

Sur proposition de MAXIME PROULX

Appuyée par SIMON LAUZIÈRE

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser les traverses de véhicules tout terrain, pour la saison 2014-2015, soit :

- Chemin des Domaines
- Chemin des Bouleaux
- Chemin Saint-Jean
- Chemin de la Rivière
- Rang 7
- Route Talbot

QUE la présente résolution soit conditionnelle à la réinstallation de la signalisation pour les véhicules hors route.

Adoptée.

244-11-2014 4.3 DEMANDE D'EMPRUNT DE LA CASERNE D'INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE Madame RosAnne Bugeaud demande à la municipalité la possibilité d'emprunter la caserne incendie dans le cadre de sa mise en candidature à l'émission « Le Banquier »;

CONSIDÉRANT QUE la mise en scène inclura les camions stationnés de façon alignés, la piscine d'eau ainsi que les pompiers et les citoyens de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU' un pourcentage de ses gains, soit 15 %, seront versés à la fondation des pompiers, au profit des grands brûlés;

CONSIDÉRANT QUE cette demande offre une très belle visibilité pour la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de MAXIME PROULX

Appuyée par SIMON LAUZIÈRE

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité acquiesce à la demande de Madame RosAnne Bugeaud.

QUE la municipalité demande à Mme Bugeaud de mentionner la participation des pompiers de Saint-Félix-de-Kingsey lors de l'émission.

Adoptée.

245-11-2014 4.4 VALIDATION TRAVERSES DE ROUTES 2014-2015 : CLUB ALLÉGHANISH DES BOIS-FRANCS

Sur proposition de CHRISTIAN GIRARDIN
Appuyée par DOUGLAS BEARD
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser, pour la saison 2014-2015, les traverses de motoneige suivantes :

- chemin du Plateau - 3 traverses;
- route Letarte;
- route Carson;
- 6e Rang - 2 traverses;
- 7e Rang;
- intersection chemin des Domaines et chemin de La Chapelle;
- chemin des Domaines, près de la route Saint-Jean;
- 4e Rang-Lampron, près de l'intersection de la route 255.

Adoptée.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

246-11-2014 5.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES ET DES REVENUS POUR OCTOBRE 2014

Sur proposition de DOUGLAS BEARD
Appuyée par SIMON LAUZIÈRE
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le rapport détaillé des revenus et des dépenses pour le mois d'octobre 2014, soumis par la directrice générale / secrétaire-trésorière, et que cette dernière soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Les revenus et les dépenses sont :

<u>Revenus</u>	<u>62 475,60 \$</u>
Taxes	51 207,22 \$
Protection incendie	4 344,00 \$
Permis et dérogation	1 240,00 \$
Mouvement National	385,00 \$
Compensation collecte sélective	2 871,46 \$
Entente préventionniste – Saint-Lucien	1 598,17 \$
Autres revenus	829,75 \$
<u>Dépenses</u>	<u>134 308,39 \$</u>
Rémunération régulière	16 611,06 \$
Rémunération incendie	2 639,74 \$
Factures déjà payées	7 507,03 \$
Factures à payer	107 550,53 \$

Adoptée.

5.2 DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES FONCTIONNAIRES

La directrice générale / secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil le rapport de dépenses autorisées par les fonctionnaires.

5.3 ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES POUR LA PÉRIODE D'OCTOBRE 2014

La directrice générale / secrétaire-trésorière remet à chaque membre du conseil le rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales pour la période du mois d'octobre. La mairesse dépose ledit rapport à la séance.

5.4 DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DÉPENSES DU 1ER JANVIER AU 31 OCTOBRE 2013 ET 2014

La directrice générale / secrétaire-trésorière remet à chaque membre du conseil l'état comparatif des revenus et dépenses du 1^{er} janvier au 31 octobre 2013 et 2014.

5.5 RAPPORT DES ÉLUS

La mairesse invite les membres du conseil à faire un compte rendu de leurs comités respectifs.

5.6 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Les élus municipaux suivants déposent au conseil municipal leur déclaration d'intérêts pécuniaires : Mme Thérèse Francoeur, M. Douglas Beard, M. Simon Lauzière, M. Christian Girardin, M. Maxime Proulx et M. Jean-François De Plaen.

5.7 RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Madame la mairesse dépose à la table du conseil son rapport de la situation financière de la municipalité conformément à l'article 955 du Code municipal dont copie sera publiée dans la prochaine édition du Journal Le Félix.

247-11-2014 5.8 RENOUELEMENT D'ENTENTE DE SERVICE D'ENTRETIEN DU PHOTOCOPIEUR IR 2200 – MÉGABURO

Sur proposition de MAXIME PROULX
Appuyée par CHRISTIAN GIRARDIN
Il est résolu, à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le renouvellement de notre entente de service d'entretien du photocopieur Canon IR2200 avec Mégaburo, et ce, aux conditions énoncées dans l'entente.

QUE le conseil autorise la mairesse et la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer l'entente avec Mégaburo, ainsi que toutes les annexes donnant suite à la présente résolution.

Adoptée.

248-11-2014 5.9 SERVICES DES CONSEILLERS JURIDIQUES POUR 2015

CONSIDÉRANT QUE le cabinet d'avocats Bélanger Sauvé a présenté à la municipalité une entente de service de consultation express qui permet à la mairesse, directrice générale et inspecteurs de contacter le cabinet pour obtenir des opinions verbales sur des sujets courants et qui ne nécessitent pas de recherches approfondies au coût de 500 \$ plus les taxes pour l'année 2015 comprenant une rencontre annuelle avec les membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de SIMON LAUZIÈRE
Appuyée par MAXIME PROULX
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter l'entente de service de consultation express du cabinet Bélanger Sauvé tel que proposé au montant de 500 \$ plus les taxes applicables comme stipulé dans leur lettre du 2 octobre 2014.

QUE le cabinet Bélanger Sauvé soit également retenu pour tout autre mandat qui pourrait leur être confié selon les besoins, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 selon les termes de l'offre de service du 21 octobre 2014.

Adoptée.

5.10 AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT N°594 RELATIF À LA TAXATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2015

Un avis de motion est donné par MAXIME PROULX qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement intitulé «Règlement N° 594 relatif à la taxation pour l'année financière 2015» sera présenté pour adoption. Ledit règlement vise à fixer les taux de taxes et de compensations pour l'exercice financier 2015 de même que les conditions de perception et les tarifs pour les biens et services divers.

249-11-2014 5.11 DEMANDE DE CARTE DE CRÉDIT POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QUE pour certains achats une carte de crédit est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de DOUGLAS BEARD
Appuyée par SIMON LAUZIÈRE
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'une demande soit faite auprès de Visa Desjardins Affaires afin d'obtenir une carte de crédit au montant maximal de 1 500\$ au nom de Mme Heidi Bédard, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée.

250-11-2014 5.12 ADHÉSION À TITRE DE MEMBRE DE LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ)

CONSIDÉRANT QUE l'Inspecteur général des institutions financières, à la demande du ministère des Affaires municipales, a délivré des lettres patentes pour constituer la Mutuelle des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de cette mutuelle est de pratiquer l'assurance de dommages exclusivement pour les municipalités qui en sont membres et leurs organismes mandataires;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité juge que ce projet de mutualité présente une solution à la gestion de ses risques qui s'avère plus avantageuse que la solution du recours au marché actuel et qu'il y a lieu que la municipalité en devienne membre;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de CHRISTIAN GIRARDIN

Appuyée par JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité devienne membre de la Mutuelle des municipalités du Québec aux fins de transiger ses affaires d'assurance avec cette mutuelle.

QUE la municipalité accepte de devenir partie à la convention créant la Mutuelle en vertu des articles 711.2 et suivants du Code municipal du Québec et 465.1 et suivants de la Loi sur les cités et villes et signée par les municipalités fondatrices de la Mutuelle le 3 avril 2003, dont une copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE la municipalité verse une somme de 100\$ pour acquitter la contribution annuelle.

QUE la municipalité contracte ses assurances avec la Mutuelle des municipalités du Québec, les conditions pour la prochaine année étant énoncées dans la proposition préliminaire datée du 25 juillet 2014.

QUE la mairesse et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisées à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

Adoptée.

5.13 FERMETURE DES BUREAUX POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Madame Heidi Bédard, informe la population que les bureaux de la municipalité seront fermés du 22 décembre 2014 au 4 janvier 2015 inclusivement.

251-11-2014 5.14 OFFRE D'EMPLOI — SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE

CONSIDÉRANT l'annonce du départ à la retraite de Mme Céline Lavoie au poste de secrétaire-réceptionniste;

CONSIDÉRANT que Mme Lavoie quittera ses fonctions le 14 novembre 2014 et qu'il y a lieu de trouver un remplaçant;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de CHRISTIAN GIRARDIN
Appuyée par SIMON LAUZIÈRE
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un envoi postal soit effectué au sein de la municipalité afin d'annoncer l'ouverture du poste de secrétaire-réceptionniste.

QUE Mme Thérèse Francoeur, mairesse, Jean-François De Plaen et Mme Heidi Bédard, g.m.a., directrice générale / secrétaire-trésorière soient mandatés par le conseil afin de faire une sélection des candidatures, effectuer les entrevues et embaucher une nouvelle secrétaire-réceptionniste.

D'attendre d'autres discussions au cours du mois de novembre avant d'entamer les procédures.

Adoptée.

252-11-2014 5.15 NOMINATION MAIRES SUPPLÉANTS POUR L'ANNÉE 2015

Sur proposition de JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN
Appuyée par DOUGLAS BEARD
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De nommer les conseillers suivants à titre de maires suppléants pour une période de deux mois chacun :

- Robert Bélisle pour les mois de janvier et février 2015;
- Douglas Beard pour les mois de mars et avril 2015;
- Simon Lauzière pour les mois de mai et juin 2015;
- Christian Girardin pour les mois de juillet et août 2015;
- Maxime Proulx pour les mois de septembre et octobre 2015;
- Jean-François De Plaen pour les mois de novembre et décembre 2015.

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC de Drummond pour l'informer que les maires suppléants agiront également comme substituts du maire au conseil de la MRC conformément à l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale dans les municipalités.

Adoptée.

253-11-2014 5.16 FORMATION « CONNAÎTRE ET MAÎTRISER LA NOUVELLE ORTHOGRAPHE »

Sur proposition de DOUGLAS BEARD
Appuyée par JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la directrice générale / secrétaire-trésorière à participer à la formation « Connaître et maîtriser la nouvelle orthographe » donnée le 4 décembre 2014, à Victoriaville, de 8 h 30 à 16 h30, au coût de 175 \$.

QUE la Municipalité paie l'inscription, les frais de déplacement et de repas aux tarifs en vigueur.

Adoptée.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

254-11-2014 6.1 CABLOVISION – INTERFÉRENCE

CONSIDÉRANT QU'IL y avait un problème de communication pour les services d'urgence sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a dû engager un professionnel pour vérifier la cause des interférences;

CONSIDÉRANT QU' à la suite des vérifications, il s'avère que le problème était relié à la position des antennes de Cablovision Warwick;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de SIMON LAUZIÈRE

Appuyée par MAXIME PROULX

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De transmettre une facture, au montant de 1 078,59 \$ à Cablovision Warwick représentant les frais engagés par la municipalité pour régler les problèmes de communication du service incendie et que dans l'éventualité de l'apparition d'autres problèmes, nous ferons à nouveau des vérifications et les frais seront payables par l'organisme ou la compagnie en cause.

Adoptée.

6.2 CONTRIBUTION 2015 – SERVICE D'INTERVENTION D'URGENCE DU CENTRE-DU-QUÉBEC

REPORTÉ AU MOIS PROCHAIN

7. TRANSPORT ROUTIER

7.1 PONCEAU CHEMIN DES DOMAINES – PLANIFICATION

REPORTÉ

8. HYGIÈNE DU MILIEU

255-11-2014 8.1 RENOUELEMENT D'ENTENTE POUR LE SERVICE DE LA FOURRIÈRE ANIMALE

Sur proposition de DOUGLAS BEARD

Appuyée par MAXIME PROULX

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De renouveler le contrat de service avec la Société préventive de la cruauté envers les animaux du district électoral de Drummondville (S.P.A.D.), relative à l'application des règlements municipaux concernant les animaux et la perception du coût des licences et ce, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

QUE le coût du service est fixé annuellement à 2,35\$ (1,75 \$ antérieur) par citoyen et est payable en deux versements égaux en janvier et juin de chaque année de l'entente.

QUE le conseil autorise la mairesse et la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer l'entente avec la S.P.A.D., ainsi que toutes les annexes donnant suite à la présente résolution.

QUE le conseil désigne la S.P.A.D., tous ses représentants, administrateurs, employés ou préposés, pour l'application du *Règlement numéro 498 concernant les animaux* afin d'émettre des constats d'infraction conformément à l'article 33 de ce règlement et ce, pour toute la durée de la présente entente intervenue entre la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey et la S.P.A.D.

Adoptée.

8.2 AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LA VIDANGE DES INSTALLATIONS DE FOSSES SEPTIQUES PAR MESURAGE

Un avis de motion est donné par JEAN-FRANÇOIS DE PLEAN à l'effet qu'un règlement concernant la vidange des installations septiques par mesurage sera adopté à une séance ultérieure de ce conseil.

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

256-11-2014 9.1 ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT N° 547-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 547, ZONE ID-5

CONSIDÉRANT QUE ce conseil juge approprié de modifier le règlement de zonage concernant les usages autorisés dans la zone ID-5;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) prévoit qu'il est nécessaire d'adopter un second projet de règlement à cet effet et que celui-ci a fait l'objet d'une assemblée de consultation publique;

CONSIDÉRANT QU' un exemplaire du règlement a été remis aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de CHRISTIAN GIRARDIN
Appuyée par JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN
Il est résolu, à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le second projet de règlement N° 547-2, dont le contenu est énoncé ci-après.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY**

SECOND PROJET RÈGLEMENT N° 547-2

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 547, ZONE ID-5

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a le pouvoir de modifier son règlement de zonage comme le prévoit la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs désirent convertir une ancienne cantine (actuellement vacante) située au 620 route 255 (Domaine Forcier à Saint-Félix-de-Kingsey) en resto-bar comprenant une partie dédiée à la réparation et la vente de motocyclettes spécialisées de fabrication artisanale;

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment est situé dans un îlot déstructuré en zone verte (zone ID-5), le tout tel que défini dans la réglementation d'urbanisme, et qu'il n'est donc pas prévu un retour à l'agriculture pour ce secteur déstructuré. De plus, cette propriété ne présente aucune possibilité de retour à des fins agricoles (culture du sol) et le bâtiment visé n'est aucunement adapté pour l'élevage;

CONSIDÉRANT QUE le zonage actuel s'inscrit dans la conformité au schéma régional en permettant notamment l'usage unifamilial et l'agriculture. Dans cette zone, est également permis un restaurant de type cantine comprenant un coin-cuisine pour préparer les aliments sur place avec comptoir de service d'une superficie maximale de 100 m². L'autorisation de cet usage spécifique avait pour objectif de reconnaître le dernier usage des lieux et de permettre la réutilisation de ce bâtiment vacant;

- CONSIDÉRANT QU' il n'est pas souhaitable que ce bâtiment vacant reste inutilisé et que le type d'activités souhaitées peut générer un apport économique intéressant pour la Municipalité;
- CONSIDÉRANT QUE le bâtiment existant a un potentiel certain de réutilisation à des fins commerciales et que l'emplacement le long de la route 255 est propice à ce projet commercial lié au moto-tourisme puisque cette route est régulièrement utilisée par des motocyclistes;
- CONSIDÉRANT QUE la réutilisation de ce bâtiment existant à des fins commerciales avec services spécialisés liés aux motocyclettes n'affectera pas d'avantage les usages agricoles existants ou les usages agricoles potentiels adjacents à ces terrains;
- CONSIDÉRANT QU' il s'agit d'en faire un relais routier pour véhicules de toutes sortes mais plus particulièrement pour motos et pour véhicules récréatifs tels quads et motoneiges;
- CONSIDÉRANT QUE la modification au règlement de zonage vise uniquement la réutilisation d'un bâtiment existant rendu vacant, afin de préserver le patrimoine bâti et maintenir la vitalité du milieu rural comme il est souhaité dans la politique provinciale sur le milieu rural;
- CONSIDÉRANT QUE toutes les activités sont prévues se dérouler à l'intérieur du bâtiment, qu'aucune activité de peinture ne sera réalisée sur les lieux et qu'aucun agrandissement du bâtiment n'est prévu;
- CONSIDÉRANT QU' un avis de motion de ce règlement a régulièrement été donné à la séance ordinaire de ce conseil, tenue le 11 août 2014;

EN CONSÉQUENCE,
 Sur proposition de _____
 Appuyée par _____
 Il est résolu à l'unanimité

QUE le règlement suivant soit adopté :

ARTICLE 1 – PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 – GRILLE DES USAGES ET NORMES D'IMPLANTATION

La grille des usages et normes d'implantation par zone, reproduite à l'annexe VII faisant partie intégrante du règlement de zonage N° 547 de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, comme il est spécifié à l'article 123, est modifiée comme suit :

- a) En ajoutant, dans la case correspondante à la colonne « ID-5 » et à la ligne « Services véhicules vente - entretien de base - C3.4a », un « X » avec la note « 8 » en exposant autorisant ainsi la classe d'usage C3.4a sous réserve des spécifications contenues à la note 8;

- b) En remplaçant dans la section « Notes » de la grille, la note « 8 » qui se lit « Restauration rapide de type cantine comprenant un coin-cuisine pour préparer les aliments sur place avec comptoir de service d'une superficie maximale de 100 m² dans un établissement de ce type existant à la date d'entrée en vigueur du présent règlement. », par la note suivante :

« 8 - Comprend uniquement les usages resto-bar et la vente de motocyclettes spécialisées de fabrication artisanale (incluant vente de pièces et atelier de réparation), à l'intérieur d'un bâtiment existant au 1^{er} août 2014 et ayant été utilisé comme cantine.»

ARTICLE 3 – MODIFICATION

Le présent règlement modifie le règlement N° 547.

ARTICLE 4 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté ce 2014.

Thérèse Francoeur
Mairesse

Heidi Bédard, g.m.a.
Directrice générale / secrétaire-trésorière

Adoptée.

9.2 DEMANDE – COMMISSION DE RÉVISION PERMANENTE DES PROGRAMMES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – REDONNER AUX MUNICIPALITÉS LE CONTRÔLE DU ZONAGE AGRICOLE

Reporté au mois prochain

10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

257-11-2014 10.1 NOËL DES ENFANTS

CONSIDÉRANT la politique de subventions octroyées par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande est conforme aux critères de sélection;

CONSIDÉRANT QUE l'enveloppe budgétaire pour les subventions aux organismes de la Municipalité n'est pas entièrement utilisée;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de DOUGLAS BEARD
Appuyée par SIMON LAUZIÈRE
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De verser une aide financière au montant de 500 \$ au Noël des Enfants pour l'activité «Noël des enfants» qui aura lieu le dimanche 23 novembre 2014.

QUE l'aide financière soit versée suite à la réception d'un rapport d'activité et de pièces justificatives prouvant la réalisation de l'activité en question.

QUE leur bilan financier soit déposé lors de leur demande de subvention, tel que stipulé dans la politique en vigueur.

Adoptée.

258-11-2014 10.2 COORDINATION DES FÊTES ANNÉE 2015

Sur proposition de MAXIME PROULX

Appuyée par SIMON LAUZIÈRE

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De mandater le comité des Loisirs Kingsey pour l'organisation des festivités suivantes :

- Fête d'hiver, février;
- Fête nationale, juin;
- Fête au village, fin septembre.

Que la subvention soit accordée conditionnellement à l'acceptation des exigences soumises par la municipalité.

Que la mairesse et la directrice générale / secrétaire-trésorière soient autorisées à signer une entente relative à la coordination des fêtes pour l'année 2015.

QUE l'aide financière soit versée suite à la réception d'un rapport d'activité et de pièces justificatives prouvant la réalisation de l'activité en question.

QUE leur bilan financier soit déposé lors de leur demande de subvention, tel que stipulé dans la politique en vigueur.

Adoptée.

10.3 DÉMISSION – RESPONSABLE DE LA BILIOTHÈQUE

REPORTÉ AU MOIS PROCHAIN

259-11-2014 10.4 AJOUT D'UNE PORTE MAGNÉTIQUE AUX TOILETTES PUBLIQUES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite mettre en place une porte magnétique aux toilettes publiques au terrain de balle;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont présentement en cours et qu'il serait judicieux de faire l'installation avant la fermeture des murs afin d'éviter des frais supplémentaires;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de CHRISTIAN GIRARDIN

Appuyée par DOUGLAS BEARD

Il est résolu à la majorité des conseillers présents

QUE la municipalité procède à l'installation d'une porte magnétique à l'aire de repos et services publics (toilettes publiques).
Que le loquet soit pris sur la porte du Carrefour Saint-Félix seulement si cette solution est plus avantageuse financièrement.

Adoptée.

11. SUJETS DIVERS

Aucun sujet n'est apporté.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse invite les personnes présentes à poser des questions.

260-11-2014 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de MAXIME PROULX
Appuyée par DOUGLAS BEARD
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance soit levée à 21 h 23.

En signant le présent procès-verbal, la mairesse est réputée avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Adoptée.

Thérèse Francoeur, mairesse

Heidi Bédard, directrice générale et secrétaire- trésorière